



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 16 décembre 2021

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 10 décembre 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 76

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Christophe AVENA	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danièle JUBAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Monsieur Bruno DAVID	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Stéphanie MODDE	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Céline TONOT	Monsieur Olivier MULLER	Madame Céline RABUT
Madame Nadjoud BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrick AUDARD	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur Samuel LONCHAMPT	

Membres absents :

Madame Hana WALIDI-ALAOU	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Madame Brigitte POPARD
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Convention relative à un accompagnement dans le cadre du programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable

Construction d'une politique de logistique urbaine durable et conclusion d'une convention relative à un accompagnement dans le cadre du programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable

Dijon Métropole s'engage dans la construction de sa future politique de logistique urbaine durable à l'échelle de son territoire pour porter **4 ambitions**:

- faire de la logistique urbaine un levier de la transition énergétique en réduisant les impacts sur l'environnement ;
- apaiser le centre ville dijonnais et améliorer le cadre de vie des habitants de la métropole ;
- améliorer l'efficacité du transport de marchandises ;
- renforcer l'attractivité et la compétitivité de son territoire.

Pour bénéficier d'un appui dans cette démarche, il est proposé que Dijon Métropole participe au programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable (InTerLUD). Ce programme a été retenu par le Ministère de la transition écologique le 27 février 2020, dans le cadre du dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE).

Le programme InTerLUD est porté par ROZO, Logistic-Low-Carbon, la CGI, le Cerema et l'Agence de la transition écologique (ADEME). Il a pour objectif de mettre en œuvre des chartes de logistique urbaine durable dans 50 métropoles et communautés d'agglomération d'ici trois ans, pour répondre aux enjeux de la stratégie nationale « **France Logistique 2025** ».

Il vise à créer des espaces de dialogue entre les acteurs publics et économiques dans l'objectif d'impulser des politiques de logistique urbaine durable en faveur d'un transport de marchandises décarboné et plus économe en énergie.

Les objectifs du programme sont les suivants :

- informer, sensibiliser et accompagner les collectivités et les opérateurs économiques à l'échelle territoriale sur les enjeux de la logistique urbaine ;
- structurer les filières économiques et leurs représentations ;
- favoriser la participation des acteurs privés dans le cadre des chartes logistiques urbaines et les faire dialoguer avec les acteurs publics.

Plus concrètement, InTerLUD propose outre un travail de sensibilisation et de formation des collectivités sur ce sujet, **un accompagnement et une aide financière aux collectivités** dans l'ingénierie nécessaire à la réalisation de ces chartes. Les métropoles sont éligibles au programme, avec une aide à hauteur de 50 % des frais engagés assortie d'un plafond fixé à 30 000 €HT jusqu'au 31 décembre 2021. Au delà, le plafond est fixé à 18 000 €.

L'accompagnement est réalisé par les partenaires InTerLUD et consiste en un appui méthodologique et une aide dans l'articulation avec les acteurs économiques du territoire.

En outre, InTerLUD propose un programme de formations auprès des agents de la collectivité sur la conduite de ce type de projet et démarche.

En contre-partie de cet accompagnement et de cette aide financière, Dijon Métropole s'engage à mettre en œuvre les actions définies dans la convention objet de la présente délibération et à

sélectionner un assistant à maîtrise d'ouvrage référencé InTerLUD pour l'accompagner dans la démarche du programme InTerLUD selon la méthode suivante :

- **La réalisation d'un diagnostic des flux de marchandises et des lieux logistiques** sur la base d'études de terrain et d'une analyse de la réglementation locale.
- Une **concertation avec les acteurs locaux pour construire un plan d'actions prioritaires**
- Un **parangonnage** en lien avec l'ensemble des collectivités bénéficiant du dispositif ;
- La signature d'**une charte de la logistique urbaine durable**, véritable feuille de route du territoire pour engager des partenaires.
- Une aide au suivi de la **réalisation des actions**.

L'inscription à ce programme implique la conclusion d'une **convention d'accompagnement et de financement**, objet de la présente délibération.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** la signature de la convention relative à un accompagnement dans le cadre du programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable
- **d'autoriser** le Maire à solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet, *notamment auprès de l'Europe, de l'État, de l'Agence de l'Eau*, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département de la Côte d'Or ainsi, le cas échéant, que de tout autre cofinanceur ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 84	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 8 PROCURATION(S)	